

**Formation Continue Professionnelle – OPEN de France de Natation Artistique**

**Dates :** du vendredi 9 mars à 13h00 au dimanche 11 mars à 17h00.

**Volume horaire :** 24 heures

**Lieu :** Stade Nautique Maurice Thorez - 21 rue du Colonel Raynal, 93100 MONTREUIL

**Public :** Entraîneurs de NA salariés ou bénévoles intervenant dans les clubs de la FFN

**Effectif :** 15 stagiaires maximum

**Pré requis :** Etre licencié à la Fédération Française de Natation

**Objectifs de la formation :**

- Observation et analyse de la compétition (solos, duos, équipes libres, combinés)
- La qualité d'exécution sur les différentes épreuves et leurs outils d'analyse
- Les nouvelles figures jeunes

**Contenus de la formation :**

- Apport de connaissances, intervention d'experts, partage de concepts sur l'entraînement de haut niveau, l'optimisation de la performance, la préparation physique à sec.
- Observations des compétitions - équipes de France et les meilleures équipes internationales.

**Intervenants :** Entraîneurs et Cadres Techniques de la Fédération Française de Natation

**Moyens pédagogiques :** Documentation remise aux stagiaires, diaporama, cas pratiques, analyse vidéo, interactivité et échanges

**Evaluation des acquis de la formation :** Délivrance d'une attestation de formation.

| <b>Coûts</b>  | <b>Frais pédagogiques</b> | <b>Frais d'inscriptions</b> |
|---|---------------------------|-----------------------------|
| Entraîneurs salariés avec OPCA  | 500 €                     | 20 €                        |
| Entraîneurs bénévoles ou sans prise en charge OPCA (sur présentation d'un justificatif) | 350 €                     | 10 €                        |

La billetterie pour l'OPEN et les repas du samedi et dimanche midi sont pris en charge par la FFN.  
Les frais d'hébergements, de transports, et autres frais annexes restent à la charge des participants.

Ces frais sont à régler à l'INFAN par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN (deux chèques distincts) ou par virement bancaire (transmettre l'ordre de virement par mail), avant le début de la formation.

|               |                                    |
|---------------|------------------------------------|
| Domiciliation | CREDITCOOP PARIS NATATION          |
| Code Banque   | 42559                              |
| Code Guichet  | 00008                              |
| N° Compte     | 41020028844                        |
| Clé RIB       | 86                                 |
| IBAN          | FR 76 4255 9000 0841 0200 2884 486 |
| Code BIC      | CCOPFRPPXXX                        |

**Contact INFAN :** Cécile GAUFFRETEAU, Chargée de formation INFAN : [cecile.gauffreteau@ffnatation.fr](mailto:cecile.gauffreteau@ffnatation.fr) – 01.41.83.87.24

**INFAN de la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION**

N° de déclaration d'activité : 11 75 34540 75

TVA INTRA COMMUNAUTAIRE SIRET 775 695 802 00055 - APE 9312 Z

Adresse : Fédération Française de Natation INFAN, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex

Tél : 01 41 83 87 67 - 01 41 83 87 24

Mail : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

Site web : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)

**Formation Continue Professionnelle – OPEN de France de Natation Artistique**

**Programme détaillé\***

**> Vendredi 9 Mars**

- 13h00 Accueil et Présentation de la formation
- 13h20 Les axes de formation indispensable chez les jeunes
- 14 h30 Construction personnalisé d'un tableau d'analyse de l'exécution en duo technique
- 15 h00 Observation et analyse des duos en compétition (exécution technique)
- 17 h00 Bilan de l'analyse Duo
- 17 h45 Observation d'un entraînement d'une équipe étrangère (management & rigueur)
- 19h00 Observation et analyse des équipes techniques en compétition (références de hauteur)
- 20h00 FIN

**> Samedi 10 Mars**

- > 9h00 La qualité d'exécution en ballets (basique /éducatifs)
- > 10h30 Préparation grille d'analyse personnelle exécution et homogénéité technique des duos mixtes
- > 11h30 Observation compétition des duos mixtes
- > 12 h45 Repas
- > 13h30 L'exigence de rigueur des nouvelles figures Jeunes
- > 14h30 Bilan analyse duo mixte et grille analyse des équipes
- > 15h00 Observation des équipes libres en compétition
- > 17h15 Bilan du travail d'analyse des équipes
- > 17h45 Observation des entraînements des combinés
- > 19h00 Compétition des combinés
- > 20h00 FIN

**> Dimanche 11 Mars**

- > 9h00 Observation et analyse de la finale solo libre (richesse chorégraphique et sens artistique)
- > 11h30 Un exemple d'exigence et rigueur sur le stage équipe France junior
- > 12 h45 Grille analyse duo libre / la difficulté
- > 13h00 Compétition des duos libres
- > 16h00 Bilan analyse difficulté en duo libre et bilan de la formation  
Observation de l'entraînement des Highlights (sous et au-dessus de l'eau)
- > 17h00 Compétition Highlight

*\*le programme est susceptible de modifications*

**INFAN de la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION**

N° de déclaration d'activité : 11 75 34540 75

TVA INTRA COMMUNAUTAIRE SIRET 775 695 802 00055 - APE 9312 Z

Adresse : Fédération Française de Natation INFAN, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex

Tél : 01 41 83 87 67 - 01 41 83 87 24

Mail : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

Site web : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)

**Formation Continue Professionnelle – OPEN de France de Natation Artistique**

Bulletin d'inscription à renvoyer à Cécile GAUFFRETEAU :  
[cecile.gauffreteau@ffnatation.fr](mailto:cecile.gauffreteau@ffnatation.fr)

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Vendredi 02 mars 2018**

**Ce bulletin est à renvoyer par email, doublé d'un courrier contenant le règlement**

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Financement prévu pour la formation :

Fonds personnels  OPCA  Employeur  Pôle Emploi

Autre (à préciser)  \_\_\_\_\_

Dates : Du vendredi 09 mars au dimanche 11 mars 2018

Lieu : Centre Nautique M. Thorez , 21 rue du Colonel Raynal, 93 100 Montreuil

Modalités pédagogiques : 24 heures alternant des cours théoriques, des cours pratiques avec de l'observation de séances d'entraînements et des échanges avec les encadrants.

| Coûts   | Frais pédagogiques | Frais d'inscriptions |
|---|--------------------|----------------------|
| Entraîneurs salariés avec OPCA  | 500 €              | 20 €                 |
| Entraîneurs bénévoles ou sans prise en charge OPCA (sur présentation d'un justificatif) | 350 €              | 10 €                 |

La billetterie pour l'OPEN et les repas du samedi et dimanche midi sont pris en charge par la FFN. Les frais d'hébergements, de transports, et autres frais annexes restent à la charge des participants. Ces frais sont à régler à l'INFAN par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN (deux chèques distincts) ou par virement bancaire (transmettre l'ordre de virement par mail), avant le début de la formation.

|               |                                    |
|---------------|------------------------------------|
| Domiciliation | CREDITCOOP PARIS NATATION          |
| Code Banque   | 42559                              |
| Code Guichet  | 00008                              |
| N° Compte     | 41020028844                        |
| Clé RIB       | 86                                 |
| IBAN          | FR 76 4255 9000 0841 0200 2884 486 |
| Code BIC      | CCOPFRPPXXX                        |

**Contact INFAN** : Cécile GAUFFRETEAU, Chargée de formation INFAN :  
[cecile.gauffreteau@ffnatation.fr](mailto:cecile.gauffreteau@ffnatation.fr) – 01.41.83.87.24

**INFAN de la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION**

N° de déclaration d'activité : 11 75 34540 75

TVA INTRA COMMUNAUTAIRE SIRET 775 695 802 00055 - APE 9312 Z

Adresse : Fédération Française de Natation INFAN, 14 rue Scandicci, 93508 PANTIN Cedex

Tél : 01 41 83 87 67 - 01 41 83 87 24

Mail : [infan@ffnatation.fr](mailto:infan@ffnatation.fr)

Site web : [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)

## **Conditions Générales de Vente**

### **Institut National de Formation des Activités de la Natation**

#### **1. Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### **2. Modalités d'inscription**

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### **3. Convocation et attestation de stage**

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

#### **4. Prix**

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

#### **5. Facturation et conditions de règlement**

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCA :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCA est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCA et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCA.

Dans le cas où l'OPCA paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCA.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCA, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCA (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

#### **6. Annulation/Abandon**

- A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et les frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### **7. Dispositions diverses**

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN.

Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

#### **8. Différends éventuels**

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).